



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

Province de Québec Comté de Témiscamingue Municipalité de Lorrainville

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, le mardi 18 juin 2024 à 20 h, dûment convoquée et tenue selon la loi, à la salle du conseil situé au 2, rue St-Jean-Baptiste à Lorrainville.

Sont présents :

M^{me} Nathalie Goulet, conseillère n° 2
M. Jonathan Goupil, conseiller n° 3
M. Simon Mayer, conseiller n° 4
M^{me} Cindy Paquin, conseillère n° 5
M. Gabriel Girard, conseiller n° 6

Sont présents :

M^{me} Aline Beauregard, conseillère n° 1

Formant quorum sous la présidence de M. Jean Martineau, maire.

Présence également de M^{me} Edith Lebel, directrice générale/
greffière-trésorière

9098-06-24

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

« Adopté »

9099-06-24

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2024

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2024 a été remis électroniquement le 14 juin 2024 à tous les élus et élus ;

Il est proposé par M^{me} Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le procès-verbal soit adopté et signé, tout comme s'il avait été lus.

« Adopté »

9100-06-24

Adoption des comptes et salaires du mois de mai 2024, ont été vérifiés par M Simon Mayer, conseiller no 4 et Mme Nathalie Goulet, conseillère no 2

Il est proposé par Mme Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE les comptes au montant de 423 602.34\$ et les salaires nets au montant de 33 334.02 \$, du mois de mai 2024, vérifiés par M. Simon Mayer, conseiller n° 4 et Mme Nathalie Goulet, conseillère n° 2 et ils confirment que tout est conforme.

« Adopté »

4019



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

Première période de questions (15 minutes)

Il y a (1) personne dans l'assistance, les sujets aux questions posées sont :

- Raison du non-reboisement du secteur du puit;
- Nombre d'heures requis pour le nettoyage du ponceau;
- Conformité des travaux de nettoyage du ponceau;
- Ponceau écrasé;
- Abat-poussière;

La période de questions commence à 20 h 06 pour se terminer à 20 h 21.

Dépôt des différents rapports et documents

- Rapport de Edith Lebel, DG/GT;
- Rapport de Simon Gélinas, DGA - Développement - loisirs et communication;
- Rapport de Audrey Leroux, bibliothèque;
- Rapport des heures en urbanisme;
- Calendrier du Centre Richelieu - avril et mai 2024;
- Correspondance;
- Information et échange;

Points de décision sur l'ordre du jour

- 6.1 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet entretien du réseau local (ERL – Utilisation des compensations);
- 6.2 Réfection de la rue St-Joseph Nord ;
- 6.3 Demande du club de motoneige du Témiscamingue pour la traverse de routes municipales;
- 6.4 Fermeture des bureaux administratifs pour les semaines de la construction ;
- 6.5 Autorisation de faire des feux d'artifice à la St-Jean ;
- 6.6 Demande du comité événementiel pour le Beach Party 2024 ;
- 6.7 Avis relativement à une demande à la CPTAQ ;
- 6.8 Adoption sans modification du règlement #193-04-2024 modifiant le règlement 06-08-95 relatif au lotissement ;
- 6.9 Diffusion du rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe conformément à l'article 176.2.2
- 6.10 Permanence de M. Vincent Roy, journalier – opérateur ;
- 6.11 Nomination au poste de technicienne comptable pour le remplacement d'un congé de maternité ;
- 6.12 Autorisation de signatures des effets bancaires ;
- 6.13 Autorisation de transactions « Petite caisse » chez Desjardins ;
- 6.14 Révision du budget de l'Office municipal d'habitation (OMH) ;
- 6.15 Approbation du Règlement n°025-2024 décrétant l'achat d'une camionnette et un emprunt totalisant 95 000 \$;
- 6.16 Changement de l'application de la RFU dans le calcul des quotes-parts annuelles des municipalités de la RISIT;
- 6.17 Demande de prêt d'équipement du Club d'escalade Le Rappel du Nord ;
- 6.18 Demande d'achat de terrain du Club VTT du Témiscamingue.
- 6.19 Prendre acte de la vente du lot 5 686 298 – 40 rue Falardeau ;
- 6.20 Prendre acte de la vente du lot 5 686 299 – 44 rue Falardeau



9101-06-24



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet entretien du réseau local (ERL – Utilisation des compensations)

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 136 846 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jonathan Goupil et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale ;

« Adopté »

9102-06-24

Réfection de la rue St-Joseph Nord

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu des estimations pour la réfection de la rue St-Joseph Nord :

- Réfection des pluviaux et voirie complète : 966 309.65 \$ taxes incluses;
- Réfection des pluviaux et voirie partielle : 558 962.97 \$ taxes incluses;

ATTENDU QUE le budget à ce jour est d'environ 500 000 \$ et que les sommes proviennent de la TECQ qui se termine au 31 décembre 2024.

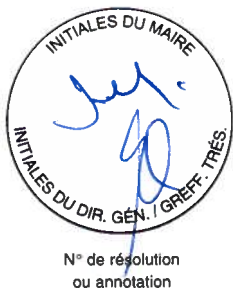
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise les travaux pour la réfection des pluviaux en tronçon ainsi que la voirie partielle tel que présenté sur les plans au montant de 558 962.97 \$ taxes incluses ;

« Adopté »

4021



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

9103-06-24

Demande du club de motoneige du Témiscamingue pour la traverse de routes municipales

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une demande du Club de motoneige du Témiscamingue concernant la traverse de routes municipales pour la saison 2024-2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise l'accès aux tronçons suivants par le Club de motoneige du Témiscamingue sur les routes municipales pour la saison 2024-2025 :

- À la hauteur du #731 Chemin du Rang 5;
- Voie ferrée sur le Chemin des Quinze;
- Voie ferrée sur le Chemin Rangs 6 et 7 Sud;
- À la hauteur de la rue Clermont sur la rue St-Joseph Nord;
- Rang 1 et 2 entre chez Mathieu et Descôteaux.

« Adopté »

9104-06-24

Fermeture des bureaux administratifs pour les semaines de la construction

ATTENDU QUE l'achalandage des bureaux administratifs est réduit pendant la période estivale;

ATTENDU QUE plusieurs employés de bureau sont absents et souhaitent prendre leurs vacances pendant les semaines de la construction;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville accepte la fermeture des bureaux administratifs aux citoyens pendant les semaines de la construction, soit du 22 juillet au 2 août 2024 inclusivement.

« Adopté »

9105-06-24

Autorisation de faire des feux d'artifice à la St-Jean

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une demande de la part du comité Événementiel pour allumer des feux d'artifice à la St-Jean ;

ATTENDU QUE l'activité se déroulera le 23 juin 2024 ;



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise les feux d'artifice le 23 juin 2024, tout en respectant les recommandations de la Sopfeu ;

QU'un pompier soit disponible sur les lieux lors de l'activité des feux d'artifice ;

QUE l'artificier soit un professionnel avec carte et permis.

« Adopté »

9106-06-24

Demande du comité évènementiel pour le Beach Party 2024

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu une demande de la part du comité évènementiel pour faire son Beach Party au Parc Isaïe-Doire le 13 juillet 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise la tenue de l'évènement du Beach Party au Parc Isaïe-Doire le 13 juillet 2024.

« Adopté »

9107-06-24

Avis relativement à une demande à la CPTAQ

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu la demande des propriétaires du lot 3 100 993 à Lorrainville pour lotir une partie de leur terrain afin que leur fils y construise sa résidence;

ATTENDU QUE la demande a été vérifiée et respecte la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville transmet à la commission (CPTAQ) un avis favorable relativement à la demande des propriétaires du lot 3 100 993.

« Adopté »



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

9108-06-24

Adoption sans modification du règlement #193-04-2024 modifiant le règlement 06-08-95 relatif au lotissement

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement de lotissement pour en préciser l'application;

CONSIDÉRANT QUE le présent projet de règlement a été précédé d'un avis de motion donnée lors d'une séance du conseil tenue 9 avril 2024, conformément à l'article 445 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a adopté le premier projet de règlement le 9 avril 2024;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a tenu une assemblée publique le 14 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a adopté le deuxième projet de règlement sans modification le 14 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'avis public annonçant la possibilité de faire une demande participation à un référendum a été publié le 15 mai 2024 et qu'aucune demande pour la participation à un référendum n'a été reçu ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville adopte sans modification le règlement de lotissement #193-04-2024 conformément à l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Les modifications prévues lors du dépôt du règlement de lotissement 193-04-2024 seront apportées au règlement #06-08-95;

« Adopté »

9109-06-24

Diffusion du rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe conformément à l'article 176.2.2

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a pris connaissance des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jonathan Goupil et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville publie le rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe conformément à l'article 176.2.2, à chaque adresse postale sur le territoire de la municipalité de Lorrainville.

« Adopté »

9110-06-24

Permanence de M. Vincent Roy, journalier - opérateur

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a engagé M. Vincent Roy en date du 6 février 2024;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu un rapport verbal de sa supérieure immédiate et de son chef d'équipe recommandant la permanence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville donne la permanence à M. Vincent Roy pour le poste de journalier - opérateur et qu'il aura droit aux avantages sociaux de la Politique des conditions de travail des cadres et du personnel de la municipalité de Lorrainville;

QU'il aura droit au plan de régime de retraite collectif en date de la paie débutant le 6 mai 2024 au taux de contribution suivant : employé 3,5 %, municipalité 3,5 %;

QU'il aura droit à l'assurance collective en date du 6 mai 2024. La contribution municipale est de 40 % sur le plan individuel, la contribution du salarié est de 60 % plus la contribution familiale, si applicable;

QUE son taux horaire soit haussé au 2^e échelon de la table salariale en vigueur, moins 1.00\$ puisqu'il n'a pas encore obtenu sa classe 3.

« Adopté »

9111-06-24

Nomination au poste de technicienne comptable pour le remplacement d'un congé de maternité

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville, à la suite de l'affichage pour le remplacement du congé de maternité de la technicienne comptable, à la suite de l'entrevue effectuée par la DG-GT et la technicienne comptable et à la suite de discussions avec les membres du comité des ressources humaines, a fait le choix d'une personne à ce poste ;



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville embauche Linda Gauthier comme technicienne comptable pour le remplacement d'un congé de maternité d'environ un an, en date du 27 mai 2024 et pendant sa période de probation (3 mois), est régi par la Loi sur les normes du travail ;

QUE le taux horaire, dû à l'expérience pertinente dans le milieu municipal, est fixé à l'échelon 2 de la table salariale en vigueur pour une semaine de travail de 28 à 35 heures ;

QU'après la période de probation de 3 mois, soit le 26 août 2024, l'employé aura droit aux avantages sociaux tels qu'énumérés dans la politique de travail.

« Adopté »

9112-06-24

Autorisation de signatures des effets bancaires

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville souhaite effectuer une mise à jour du dossier des signataires autorisés à la Caisse Desjardins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise les personnes suivantes à signer les effets bancaires des Caisses Desjardins :

- M^{me} Edith Lebel, directrice générale / greffière-trésorière;
- M^{me} Patricia Labrie-Hénault, technicienne comptable;
- M^{me} Linda Gauthier, technicienne comptable remplaçante du congé de maternité de Mme Labrie-Hénault;
- M. Jean Martineau, maire;
- M. Simon Mayer, maire suppléant.

« Adopté »

9113-06-24

Autorisation de transactions « Petite caisse » chez Desjardins

ATTENDU QUE Desjardins demande une autorisation du conseil municipal pour permettre aux employés d'avoir de l'argent comptant et d'encaisser des chèques de « Petite caisse » sans passer par leurs comptes personnels;



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise M^{me} Linda Gauthier, technicienne comptable en remplacement du congé de maternité de Patricia Labrie-Hénault, à encaisser le chèque « Petite caisse » et à obtenir de l'argent comptant.

« Adopté »

9114-06-24

Révision du budget de l'Office municipal d'habitation (OMH)

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Lorrainville a déposé un budget 2024 révisé ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le budget révisé soumis par l'Office municipal d'habitation de Lorrainville au 7 juin 2024 soit approuvé.

La contribution de la municipalité de Lorrainville est de 4 134 \$ au lieu de 4 238 \$ sur un budget de 7 000 \$ pour l'année 2024.

« Adopté »

9115-06-24

Approbation du Règlement n°025-2024 de la RISIT décrétant l'achat d'une camionnette et un emprunt totalisant 95 000 \$

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la RISIT juge opportun d'acquérir une camionnette en remplacement du véhicule de service T-815;

ATTENDU QUE la RISIT adoptera le règlement n°025-2024 décrétant l'achat d'une camionnette et un emprunt totalisant 95 000 \$;

ATTENDU QUE ledit règlement est déposé auprès des membres du conseil;

ATTENDU QUE selon l'article 468.38 de la Loi LCV et l'article 607 du CMQ, le conseil de la municipalité participante, doit au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception de la copie du règlement, approuver ou refuser celui-ci. S'il ne le fait pas, le règlement est réputé approuver;

ATTENDU QUE le greffier de la municipalité devra transmettre une copie au secrétaire-trésorier de la RISIT;

ATTENDU QUE le paiement de l'emprunt sera imputé et réparti selon l'article 11 de l'entente relative à la protection contre



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

l'incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale à l'ensemble des municipalités participantes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gabriel Girard et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville approuve le règlement n°025-2024 de la RISIT décrétant l'achat d'une camionnette et un emprunt totalisant 95 000\$ comme déposé.

« Adopté »

9116-06-24

Changement de l'application de la RFU dans le calcul des quotes-parts annuelles des municipalités de la RISIT

ATTENDU QUE la RFU est utilisée dans le calcul de la quote-part annuelle des municipalités à la RISIT;

ATTENDU QUE l'administration de la RISIT doit déposer aux municipalités son budget pour l'année suivante avec le calcul des quotes-parts pour le mois d'octobre afin de leur permettre de préparer leur budget annuel;

ATTENDU QUE la RFU utilisée est celle de l'année budgétaire;

ATTENDU QUE c'est le service de l'évaluation de la MRC qui révisé chaque année la RFU des municipalités;

ATTENDU QUE la disponibilité de la nouvelle RFU n'est que dans le mois de novembre;

ATTENDU QUE cette disponibilité tardive oblige l'administration de la RISIT à déposer une évaluation temporaire de la quote-part des municipalités;

ATTENDU QUE l'administration de la RISIT doit réviser le calcul des quotes-parts lorsque la nouvelle RFU est disponible;

ATTENDU QU'il est fréquent que les montants entre l'évaluation temporaire et celle applicable pour le budget de la nouvelle année comportent des variations importantes;

ATTENDU QUE, le dépôt d'une nouvelle quote-part est susceptible de créer des erreurs administratives tant pour les administrations municipales qu'à la RISIT.

ATTENDU QUE, le dépôt d'un seul calcul de la quote-part faciliterait la préparation des budgets tant pour les municipalités que pour la RISIT;

ATTENDU QUE, le conseil d'administration de la RISIT recommande l'utilisation de la RFU disponible au 1^{er} septembre en



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

cours pour le calcul de la quote-part à la Régie pour le budget de l'année suivante.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jonathan Goupil et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville adhère à la recommandation du conseil d'administration de la Régie;

QUE le conseil municipal accepte, pour la préparation du budget de l'année 2025 et les suivantes, l'utilisation de la RFU disponible au 1^{er} septembre en cours pour le calcul de la quote-part à la Régie pour le budget de l'année suivante afin de faciliter la préparation budgétaire tant des municipalités que de la Régie.

« Adopté »

9117-06-24

Demande de prêt d'équipement du Club d'escalade Le Rappel du Nord

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une demande du Club d'escalade Le Rappel du Nord pour le prêt d'un équipement appartenant à la municipalité, soit l'écran géant gonflable, pour la 2^e édition du festival d'escalade Vertical 08 qui aura lieu du 2 au 4 août 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Mayer et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville n'autorise pas le prêt de l'écran géant gonflable à aucun organisme, ni aucun particulier;

« Adopté »

9118-06-24

Demande d'achat de terrain du Club VTT du Témiscamingue

ATTENDU QUE le Club VTT du Témiscamingue doit déplacer sa halte Le Relais par suite d'une obligation de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une demande du club VTT du Témiscamingue afin d'acquérir un terrain sur la rue projetée De la Gare;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Nathalie Goulet et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville, autorise la vente d'un terrain sur la rue projetée De la Gare au Club VTT du Témiscamingue;

QUE le prix soit évalué selon les services pouvant être fournis;

QUE le Club VTT du Témiscamingue fasse le processus d'usage conditionnel avant d'opérer le commerce.

« Adopté »

9119-06-24

Prendre acte de la vente du lot 5 686 298 – 40 rue Falardeau

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a mis en vente les terrains de la rue Falardeau;

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu et accepté une offre pour le lot 5 686 298 situé au 40 rue Falardeau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville prend acte de la vente du lot 5 686 298 situé au 40 rue Falardeau au montant de 20 000\$;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise la directrice générale / greffière-trésorière, Edith Lebel et le maire, Jean Martineau a signé les documents de la transaction.

« Adopté »

9120-06-24

Prendre acte de la vente du lot 5 686 299 – 44 rue Falardeau

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a mis en vente les terrains de la rue Falardeau;

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu deux offres et accepté l'offre la plus haute pour le lot 5 686 299 situé au 44 rue Falardeau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jonathan Goupil et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville prend acte de la vente du lot 5 686 299 situé au 44 rue Falardeau au montant de 22 560\$;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise la directrice générale / greffière-trésorière, Edith Lebel et le maire, Jean Martineau a signé les documents de la transaction.

« Adopté »

4030



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

Deuxième période de questions (15 minutes)

Il y a (1) personne dans l'assistance, les sujets aux questions posées sont :

- TECQ
- Lot Falardeau
- CPTAQ
- Rue de la Gare
- Herbe sur le chemin
- Scarification

La période de questions commence à 20 h 44 pour se terminer à 20 h 54.

9121-06-24

Levée d'assemblée

Il est proposé par Mme Cindy Paquin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

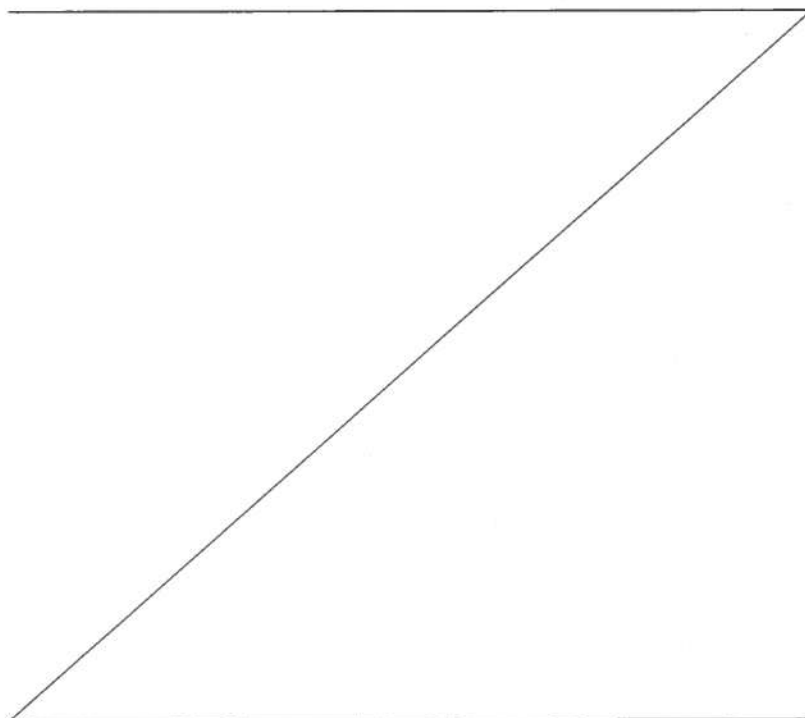
QUE l'assemblée soit levée. Il est 20 h 56.

« Adopté »

Jean Martineau
Maire

Edith Lebel
Directrice générale/greffière-trésorière

« Je, Jean Martineau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »





N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca